L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
No. 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance, $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Les abonnements ont pour une année. Aucune interruption n'est autorisée, sauf aux annonces, qui peuvent être suspendues comme de raison, à la volonté de l'abonné, qui donne avis par écrit, une semaine d'avance.

ANNONCES. Les annonces sont insérées dans chaque langue, à raison de DIX centimes par ligne pour la première insertion, et CINQ centimes pour chaque insertion subséquente. Tout changement ou contrat additionnel dans l'annonce ou le contrat doit être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année — Annonces — Les artisans et autres ne demeurant pas dans un rayon de 800 lieues des Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, ainsi que les agents qui font des annonces pour leurs maîtres, et les marchands de commission, sont tenus à payer d'avance pour leurs annonces.

Les prix des insertions ne sont pas nettement déterminés, mais ils ne sont pas élevés, et l'on peut s'entendre à ce sujet avec le bureau.

LES ANNONCES pour un mois, de la ligne ou numéro des pages, ou pour un temps indéfini, ne peuvent être changées pendant le mois, sans un arrangement particulier avec le bureau.

LES ANNONCES pour un mois, ou pour un temps indéfini, ne peuvent être changées pendant le mois, sans un arrangement particulier avec le bureau.

LES ANNONCES pour un mois, ou pour un temps indéfini, ne peuvent être changées pendant le mois, sans un arrangement particulier avec le bureau.

LES ANNONCES pour un mois, ou pour un temps indéfini, ne peuvent être changées pendant le mois, sans un arrangement particulier avec le bureau.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins qu'elle ne porte la souscription n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait reception.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, Sirques, Menageries, Expositions de tableaux, paieront la saison les mêmes payements que [illegible].

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et celles annoncant une autre nature pécuniaire, paieront double du ordinaire.

CABOTAGE.

ARRANGEMENT DE TE
POUR LA NOUVELLE ORLEANS.

Le Steamer [illegible] Fort Hudson, Bayou Sarah, et Teche, [illegible] assemblant BRILANT partira de la Nouvelle Orleans [illegible] et vendredis à [illegible] heures du matin, et [illegible] Bayou Sarah [illegible] heures du matin, et [illegible] [illegible] [illegible]